

Favoriser l'engagement des parties prenantes dans des politiques de conservation inclusives : en France, le cas de Natura 2000 en mer

Jean-Eudes BEURET¹, Hélène REY-VALETTE², Mathilda CLENNELL³

¹Institut AGRO, UMR CNRS ESO 6590, 65 rue de Saint Brieuc, CS84215, 35042 Rennes Cedex, France.

²CEE-M, Université de Montpellier, CNRS, INRAE, Institut Agro, Av. Raymond Dugrand, 34960 Montpellier, France.

³Seine Maritime Attractivité, 38 mail Andrée Putman, 76000 Rouen, France.

Contacts : beuret@agrocampus-ouest.fr ; helene.rey-valette@umontpellier.fr ; mathilda.clelland@gmail.com

Résumé. En France, Natura 2000 en mer est un dispositif de conservation de la biodiversité marine fondé sur le volontariat et la contractualisation, dont l'efficacité dépend de sa capacité à favoriser l'engagement des parties prenantes dans la durée. Nous avons donc analysé les motifs de l'engagement, du non-engagement ou du désengagement, en mobilisant la théorie des régimes d'engagement. Trois recherches complémentaires ont été réalisées : une étude exploratoire de l'engagement des parties prenantes dans 20 sites Natura 2000 représentatifs de leur diversité en France métropolitaine ; une étude par questionnaire fondée sur ce même échantillon, autorisant un traitement quantitatif, avec 87 répondants ; une étude d'approfondissement fondée sur les interviews de 28 acteurs engagés dans la durée, sur deux sites marqués par des engagements dans la durée, en mer d'Iroise et à Porquerolles. En résulte une analyse des déterminants de l'engagement : elle révèle la pluralité des régimes d'engagement, leurs fréquentes hybridations avec des combinaisons récurrentes, puis des capacités différenciées des sites Natura 2000 à accueillir cette pluralité. Ce sont ensuite les trajectoires d'engagements qui sont analysées : sont identifiées les logiques de l'intensification de l'engagement ou du désengagement, propres à chaque régime, puis les évolutions relevant de changements ou d'élargissements des régimes, ainsi que le rôle stabilisateur de l'engagement dans la durée, joué par certains régimes. L'engagement est analysé tant avec une perspective interne, auto-attributive, qu'externe, c'est-à-dire fonction du dispositif dans lequel il s'inscrit. Des facteurs qui font que le dispositif encourage ou décourage l'engagement sont identifiés. En résultent des déductions tant théoriques sur les régimes d'engagement qu'opérationnelles pour le dispositif Natura 2000.

Mots-clés : Aires Marines Protégées, conservation, engagement, gouvernance, Natura 2000.

Abstract. Promoting stakeholder commitment in inclusive conservation policies: in France, the case of Natura 2000 at sea. In France, Natura 2000 at sea is a marine biodiversity conservation policy based on voluntary action and contractualization. Its effectiveness depends on its ability to foster the commitment of stakeholders over time. We therefore analyzed the reasons for commitment, non-commitment or disengagement, using the theory of commitment regimes. Three complementary studies were carried out: an exploratory study of the commitment of stakeholders in 20 sites representative of the diversity of Natura 2000 sites at sea in metropolitan France; a study by questionnaire based on the same sample, allowing for quantitative processing,

with 87 respondents; and an in-depth study based on interviews with 28 stakeholders committed over time, on two sites characterized by long-term commitments, in the Iroise Sea and in Porquerolles. The result is an analysis of the determinants of commitment: it reveals the plurality of commitment regimes, their frequent hybridization with recurrent combinations, and the differentiated capacities of Natura 2000 sites to accommodate this plurality. The trajectories of commitment are then analyzed: the intensification of commitment or disengagement, with specific logics for each regime, are identified, as well as the evolutions related to changes or enlargements of the regimes, as well as the role played by certain regimes to stabilize the commitment. Commitment is analysed both from an internal, self-attributive perspective and from an external one, determined by the system in which it is embedded. Factors are identified which make the Natura 2000 facility encourage or discourage commitment. This results in both theoretical deductions about commitment regimes and operational deductions for the Natura 2000. **Keywords: commitment, conservation, governance, Marine Protected Areas, Natura 2000.**

1. Introduction

Depuis le milieu du XX^{ième} siècle et plus encore depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, il est admis que les populations locales doivent être intégrées à l'élaboration et la mise en œuvre des projets de conservation (Aubertin et Rodary, 2009), en particulier au sein des aires protégées. A une phase préservationniste visant à exclure les activités humaines succède une approche conservationniste (Depraz, 2013) : les usages anthropiques sont acceptés mais encadrés sur la base de plans à construire avec les acteurs concernés, également appelés à participer à la gouvernance de l'aire protégée. En France, la loi du 14 avril 2006 relative aux Parcs Nationaux et aux Parcs Naturels Marins prévoit la participation de représentants d'organisations professionnelles, d'usagers, de protection de l'environnement, d'habitants, à la gouvernance des parcs. Dans le cas des Aires Marines Protégées (AMP), la littérature souligne la nécessité de la participation. Une AMP est un socio-écosystème complexe dont la gestion suppose de comprendre et prendre en considération des dimensions humaines, donc les usages, l'histoire, la culture (Charles et Wilson, 2009)¹. Observant des approches « top-down » qui valorisent exclusivement les connaissances scientifiques, alors que des approches « bottom-up » considèrent les valeurs et connaissances locales, Kessler (2004) argumente en faveur d'un co-management, d'une responsabilité et d'une autorité partagée *via* une coopération entre le gouvernement et les usagers des ressources. Kessler (2004), comme Reed *et al.* (2018) s'opposent à l'idée que plus la participation est décisionnelle, mieux les AMP fonctionnent : le niveau et les modalités de la participation doivent être adaptés à chaque contexte historique et sociopolitique. La participation doit également être effective et non pas « mise en scène », comme le soulignent Pasquier *et al.* (2013) qui dénoncent

¹ "MPAs as complex, social-ecological systems, ones in which management will continue to be a challenge, but a challenge made easier by an understanding of underlying human dimensions." (p.8).

des concertations visant seulement à répondre à une injonction ou à la législation.

De nombreux travaux en sciences sociales se sont intéressés aux expériences et difficultés de mise en œuvre de la participation dans le domaine de l'environnement (Barbier et Larrue, 2011 ; Mermet et Berlan-Darque, 2009 ; Salles, 2006). Or, si elle est partout souhaitée, la participation est essentielle à certains dispositifs d'action, en particulier, en France, Natura 2000 en mer. Ce réseau européen d'aires protégées, issu des directives européennes « oiseaux » et « habitats », regroupe près de 27 000 sites terrestres et marins répartis dans 27 pays². Mais alors que certains pays en ont fait un outil réglementaire, la France a opté pour un dispositif fondé sur le volontariat et la contractualisation. Il repose sur l'implication d'une diversité d'acteurs locaux dans une démarche de concertation, afin qu'ils s'approprient les enjeux écologiques et socio-économiques, pour contribuer à définir une gestion « *fondée sur les connaissances des acteurs* »³ : leur engagement dans la démarche est une condition *sine qua non* de son succès. Au sein d'une AMP, la participation s'inscrit dans une gouvernance définie comme un processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources asymétriques, visant la construction collective d'objectifs et d'actions (Rey-Valette *et al.*, 2014). Inscrit dans la durée, ce processus suppose une mobilisation des parties prenantes mais, plus encore, leur engagement dans la durée. Il est à noter que, ici, nous ne considérons pas le succès en termes de conservation effective de l'environnement, que nous n'avons pas les moyens d'évaluer : certains auteurs ont montré en effet que, du point de vue de l'état des populations et des écosystèmes marins, certaines zones Natura 2000 françaises ne présentent aucune différence avec les zones extérieures (Meinesz et Blanfuné, 2015 ; Thibaut *et al.*, 2017), ce qui bien sûr ne démontre pas l'inefficacité de l'ensemble des sites Natura 2000 en mer pour la conservation (voir Beuret *et al.*, 2021).

L'engagement correspond à une continuité dans la trajectoire d'action d'un individu. Défini avant tout par la sociologie puis la psychologie sociale, le concept d'engagement sert à « *rendre compte de la cohésion et de la persévération d'une ligne d'action* » (Dupré, 2009 : 47). Becker (2006) le décrit comme une manière d'expliquer des « *comportements cohérents* », c'est-à-dire des comportements qui font sens pour l'individu. Thévenot (2011) rattache à l'engagement la notion « *d'investissement d'un pouvoir* », le pouvoir correspondant selon lui à une capacité de coordination, avec autrui comme avec soi-même. L'étude des engagements permet selon lui de comprendre les actions des individus en considérant la façon dont ils justifient leurs

² <https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0> , consulté le 28 juin 2022.

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0> , consulté le 28 juin 2022.

actions auprès d'eux-mêmes et de leur communauté. Ce cadre permet donc d'appréhender les motifs de l'investissement de chacun dans une action, et leur évolution au cours du temps.

Deux perspectives tentent d'expliquer l'engagement : une perspective « *auto-attributive* », ou interne, et une perspective « *situationniste* », ou externe (Becker, 2006). Dans la première, l'engagement relève d'un processus propre à l'individu qui réalise des calculs. Ainsi, selon Becker (2006) l'engagement résulte d'une succession de paris adjacents et de calculs réalisés par l'individu qui lui paraissent suffisamment bénéfiques et le poussent à persévérer. Il relève d'une rationalité individuelle, consciente ou inconsciente. D'autres voient dans l'engagement le résultat des conditions objectives de la situation (Dupré, 2009). Ainsi, selon Joule et Beauvois (1998), c'est la situation dans laquelle l'engagement prend place qui prime, le lien opéré par l'individu se réalisant *a posteriori*. Alors que l'engagement interne explique l'implication d'une personne par un calcul, des paris et une sensibilité personnelle, l'engagement externe l'explique par ce que la situation lui offre : dans le cas d'un engagement dans Natura 2000, le dispositif est alors déterminant. Loin de choisir l'une ou l'autre de ces perspectives, nous nous intéresserons autant à des facteurs internes qu'externes, en interaction.

Les motifs et conditions de l'engagement sont au cœur de travaux de sociologues ou psychosociologues mais aussi d'économistes qui s'intéressent aux coordinations entre les agents (marchandes et non marchandes) et à la construction d'accords, en particulier au sein de l'action publique et de la gouvernance territoriale. Dans le cadre du projet MARHAGOUV, nous nous sommes intéressés à la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, en France métropolitaine, de façon à déchiffrer la diversité des modalités de la gouvernance, puis identifier les facteurs déterminants de son efficacité. L'un d'entre eux tient à l'implication et l'engagement des parties prenantes dans la durée, d'une façon qui ne soit pas ponctuelle mais permette un réel apprentissage et une co-construction. L'engagement dans la gouvernance est très inégal d'un site à l'autre. Est-ce imputable à des acteurs qui ne s'engagent pas ou à une défaillance du dispositif d'intéressement, défini comme l'ensemble des actions mises en œuvre pour constituer un noyau d'acteurs autour d'une problématisation (Akrich *et al.*, 2006) ? Pour prétendre répondre à cette question, il est nécessaire d'explorer les motifs de l'engagement : nous mobilisons ici les travaux de Thévenot (2006, 2011) sur les régimes d'engagement pour répondre à la question suivante : quels mécanismes et logiques fondent les trajectoires d'engagement, le non-engagement ou le désengagement des acteurs appelés à contribuer à la gouvernance d'un dispositif territorial de conservation de la biodiversité qu'est une AMP ? La place du régime familial, liée à l'attachement aux lieux et/ou aux personnes qui y vivent,

ainsi qu'aux proximités existantes, sera plus spécifiquement discutée. Après avoir présenté la démarche méthodologique, nous reviendrons successivement sur les motifs de l'engagement initial, les dynamiques d'engagement et de désengagement, puis les effets du dispositif sur l'engagement, avant d'en tirer des enseignements théoriques et opérationnels.

2. Matériel et méthodes : deux échantillons, trois blocs méthodologiques

Trois recherches ont été réalisées successivement dans le cadre du projet MARHAGOUV⁴ pour apporter des réponses chaque fois plus précises aux questions posées en introduction (Fig. 1). Les deux premières portent sur un échantillon (A) de 20 sites Natura 2000 en mer situés sur les trois façades maritimes de France métropolitaine, tandis que la dernière porte sur un échantillon (B) restreint à deux sites : le site animé par le Parc national de Port-Cros en fait partie. L'échantillon A vise à approcher au mieux la diversité des situations de gouvernance des sites Natura 2000. L'analyse documentaire et 18 entretiens supra-territoriaux auprès d'agents du Ministère en charge de l'environnement, d'administrations déconcentrées, de l'Office Français de la Biodiversité, etc. ont permis de cerner des critères de différenciation des sites Natura 2000 en mer français, pouvant déterminer les formes de gouvernance mises en œuvre. Sur cette base, l'équipe du projet MARHAGOUV a élaboré une base de données portant sur 158 sites relevant de la directive « habitats », en France continentale et en Corse : sont notamment considérés la surface du site, son taux de surface marine (avec des sites exclusivement, majoritairement ou minoritairement marins), la contiguïté avec un espace terrestre urbain ou rural, la contiguïté ou non avec d'autres sites Natura 2000, les recouvrements avec d'autres catégories d'AMP, la nature des opérateurs ou animateurs. Le choix des sites a été fait en tenant compte d'informations complémentaires fournies par l'OFB à dire d'expert (niveaux d'activités des comités de pilotage, pressions anthropiques, présence de contrats ou chartes pour des activités en mer, pratiques de gouvernance innovantes, etc.). L'analyse de cet échantillon ayant révélé des niveaux de participation et d'engagement très variables d'un site à l'autre, une étude d'approfondissement a été réalisée sur l'échantillon B, caractérisé par des dynamiques d'engagement fortes, dans la durée. Dans les deux cas, la gouvernance du site est intégrée dans celle d'une AMP englobante, le Parc national de Port-Cros (PNPC) ou le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI), dont

⁴ Le projet MARHAGOUV s'inscrit dans le projet Life Intégré MARHA, porté par l'OFB (Office français de la biodiversité), qui porte sur les sites désignés au titre de la directive « habitats ».

les objectifs convergent avec ceux de Natura 2000 et qui apporte des moyens. Nullement représentatif, cet échantillon offre un éclairage spécifique.

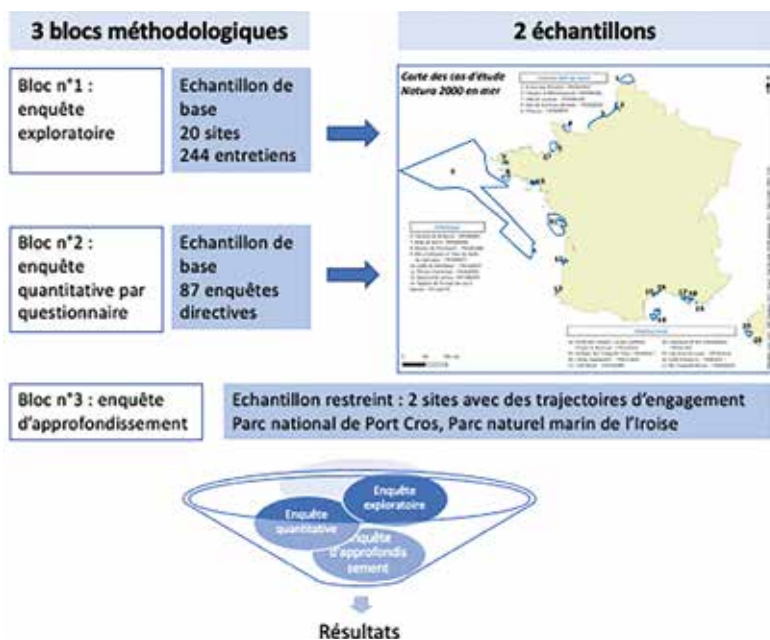


Figure 1. Échantillons et blocs méthodologiques.

Le bloc n°1 repose sur 244 entretiens réalisés dans le cadre des 20 études de cas (échantillon A). Sur chaque site, entre dix et quinze personnes ont été interrogées par un membre de l'équipe MARHAGOUV⁵ : si l'objectif premier était de caractériser les modalités de la gouvernance, l'analyse des motifs et régimes d'engagement a fait l'objet de questions et d'un traitement spécifiques (Labayle, 2019). Les personnes interviewées sont des animateurs ou opérateurs de sites (19 %), des acteurs économiques (18 %), des associations d'utilisateurs (15 %), des associations environnementales (14 %), des agents de l'État déconcentré (16 %) ou des collectivités locales (7 %), des élus (5 %), scientifiques (4 %) ou autres (2 %). Une typologie de l'engagement des parties prenantes a été proposée. Le bloc n°2 repose sur 87 réponses à un questionnaire directif administré sur 12 des 20 sites, en fonction de l'accord de l'enquêteur et des répondants. Fondée sur une population

⁵ Les sites ont été répartis entre les membres de l'équipe, qui ont appliqué le même protocole avec des regards disciplinaires différents : ceux d'une ethnologue (Frédérique Chlous), de deux économistes (Jean-Eudes Beuret et Hélène Rey-Valette), de deux géographes (Anne Cadoret et Lucille Ritschard), d'un sociologue (Ludovic Martel), de deux politistes (Julie Delannoy et Lucille Labayle) et d'une ingénieure halieute (Christelle Noirot).

non représentative, cette étude donne des indications sur les régimes d'engagement et leur évolution au sein de trajectoires d'engagement. Les répondants étaient notamment invités à situer leur engagement initial et actuel sur une carte où figuraient quatre intitulés associés aux différents régimes proposés par Thévenot (2011) et Auray (2010) (Fig. 2).

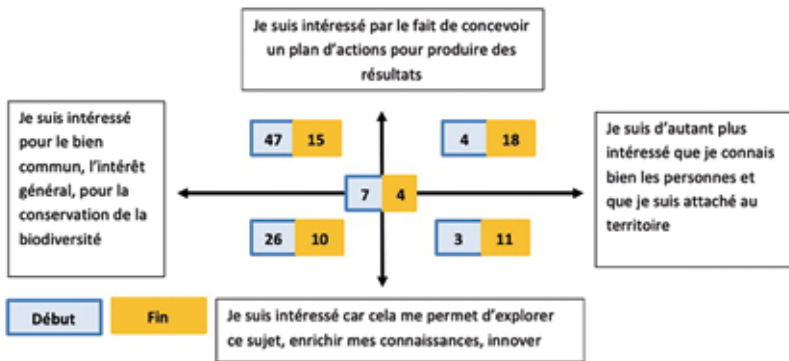


Figure 2. L'évolution des engagements : structure et résultats de l'enquête (bloc n°2).

Dans le cadre du bloc n°3, 15 personnes ont été interviewées à Porquerolles (PNPC), 13 en Mer d'Iroise, cette fois par une même personne (Clennell, 2020). Chacun était invité à retracer l'histoire de son investissement dans l'AMP⁶ ou, pour certains acteurs peu ou non engagés, l'histoire de son rapport à l'AMP. Lors de l'analyse des régimes d'engagement, les temps utilisés dans les discours ont été l'objet d'une attention particulière, de façon à caractériser les régimes initiaux et ultérieurs. L'analyse transversale a permis d'identifier des récurrences, contradictions, tensions entre acteurs. A Porquerolles, deux analyses réflexives produites par des acteurs engagés dans le dispositif ont également été exploitées (Barcelo *et al.*, 2010, 2018). C'est la mise en relation des acquis des trois blocs méthodologiques, très complémentaires, qui fonde les résultats que nous allons maintenant présenter.

3. Résultats

3.1. Les déterminants de l'engagement

3.1.1. Des conditionnalités : déterminants socio-biographiques

Les entretiens confirment d'abord ce que nous dit la littérature

⁶ Dans les deux cas, le site Natura 2000 étant intégré dans un Parc national ou naturel marin, les personnes interviewées ne faisaient pas toujours la distinction entre Natura 2000 et le Parc, raison pour laquelle nous évoquons leur engagement dans l' « AMP ».

à propos des carrières (Fillieule, 2001 ; Petit, 2017) et de leurs déterminants socio-biographiques. Les personnes qui s'engagent ont souvent acquis un capital socio-culturel et des compétences à participer grâce à des engagements antérieurs ou parallèles, personnels ou professionnels. Par exemple à Porquerolles, un représentant d'un groupe local d'usagers est investi dans sa fédération régionale mais aussi dans une association d'aide à l'insertion qu'il préside, alors que le représentant des commerçants a été instituteur après des études de biologie marine. Une carrière d'engagement dans des associations et des instances de participation à l'action publique les aide à s'y légitimer et à en saisir le fonctionnement : nos enquêtes révèlent qu'ils sont moins déçus que d'autres quand l'action tarde à aboutir car ils connaissent les limites du dispositif et les acceptent. Un autre facteur favorable à l'engagement est la stabilité résidentielle et financière, issue d'un parcours de vie. En Iroise, un pêcheur s'est engagé plus fortement lorsqu'il a arrêté la pêche hauturière et achevé le paiement de son bateau. Son fils, qui voudrait s'investir, n'a pas la stabilité nécessaire. A Porquerolles, un acteur économique affirme que son engagement résulte d'une situation familiale et professionnelle stable, son activité étant aujourd'hui rentable. Leurs propos confirment le caractère déterminant d'un alignement de sphères familiale, amicale, professionnelle et militante (Sawicki et Siméant, 2009), d'une stabilité et d'une « disponibilité biographique » (Petit, 2017 : 680). Tout désajustement peut fragiliser l'engagement, comme observé dans un cas de désengagement imprévu à Porquerolles.

3.1.2. La pluralité des motifs : où l'on retrouve chacun des quatre régimes d'engagement

Alors que ces déterminants socio-biographiques sont des conditions de l'engagement, interviennent ensuite des motivations variables en intensité, que la théorie des régimes d'engagement permet d'éclairer. Celle-ci distingue quatre régimes d'engagement caractérisés par Thévenot (2006) puis Auray (2010). Dans l'action en plan, l'individu s'engage pour servir son intérêt ou ceux du groupe qu'il défend : c'est un « porteur d'enjeu » (Richard-Ferroudji, 2011 : 164) qui entend obtenir des résultats à hauteur des moyens qu'il engage, par exemple en temps passé. Alors que l'enquête quantitative le désigne comme majoritaire dans l'engagement initial, à Porquerolles comme en Iroise, les entretiens permettent de mieux le cerner. Dans les sites Natura 2000, ce régime est avant tout porté par la perception d'une menace. A Porquerolles, un couple d'habitants s'engage pour éviter la reproduction de mesures contraignantes mises en œuvre à Port-Cros, île déjà classée en cœur de Parc national. En Iroise, un représentant de la pêche professionnelle affirme « *qu'il valait mieux être dedans que dehors* » et utilise l'image de « *la vis sans fin, qui tourne tout doucement* »

mais qui tourne toujours », pour évoquer une politique de conservation de plus en plus pressante, qu'il vit comme une menace. Les acteurs parlent de vigilance : la suspicion est le moteur de l'engagement, ce qu'illustrent ces propos d'un agent du PNMI à propos de la participation des pêcheurs : « *lorsque l'on commence à dire que ce serait bien de fermer telle ou telle zone à la pêche, « clac », les gens viennent* ». Le deuxième régime d'engagement le plus fréquent est celui de la justification, qui vise le bien commun. L'individu s'engage par devoir moral, en tant que citoyen et sujet politique, pour agir pour une cause qui dépasse ses propres intérêts, au service d'un intérêt général qui comprend celui des générations futures. Cet engagement répond ici à des convictions environnementales : on le retrouve chez des élus, plongeurs, plaisanciers, pêcheurs professionnels mais aussi parmi des agents qui s'engagent dans leur métier sur cette base.

Dans le régime du proche, de la familiarité, l'individu s'engage en vertu d'un attachement aux personnes et/ou aux lieux. Le lien familial entretenu avec les lieux les conduit à mettre en avant des « savoirs d'usage », c'est-à-dire « *la connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat* » (Nez, 2011) et à revendiquer des droits spécifiques. Selon un habitant d'une île de l'Iroise, « *ils [le parc] voudraient supprimer la chasse dans nos îles. Alors que nous, c'est dans nos us et coutumes* ». Ceci s'accompagne d'un sentiment de dépossession : « *[ce] qui étaient nos eaux avant, maintenant sont leurs eaux* » selon un pêcheur professionnel de Porquerolles. Ceci peut être exacerbé par un contexte insulaire où des acteurs distinguent le « nous » (les personnes « enracinées », attachées à ces lieux) des autres (Chlous, 2004). Si Richard-Ferroudji (2011) évoque l'engagement des « personnes enracinées » dans un espace, à la fois physique et social, l'engagement familial peut être plus récent et plus « léger » qu'une revendication identitaire, comme le suggère le nom d'une association impliquée dans Natura 2000, nommée « les amoureux de Porquerolles ». La proximité, l'usage, la connaissance des lieux sont mis en avant pour affirmer une légitimité à participer, voire à décider, par exemple par ce représentant des plongeurs qui dit avoir plongé sur presque tout le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise en ajoutant qu'« *ils ne sont pas beaucoup dans ce cas-là* ». Si l'attachement aux lieux et aux sociabilités locales sont souvent indissociables, un engagement dans le régime familial peut aussi se construire spécifiquement autour de liens interpersonnels, que le dispositif d'action publique contribue parfois à renforcer : les études de cas nous conduisent à distinguer deux déclinaisons du régime du proche, fondé sur l'attachement aux lieux ou aux personnes, parfois associées mais pas toujours.

En dernier lieu vient le régime de l'exploration, illustré par ces propos d'un plongeur en Iroise : « *moi, je vis [l'engagement dans le conseil de gestion] un peu comme un loisir parce que ça m'intéresse* ».

L'engagement est porté par le désir d'apprendre, de découvrir, d'explorer. Sur de nombreux sites Natura 2000 ont été rencontrées des personnes engagées dans la durée, qui acquièrent une compétence fine d'un domaine précis. Si ce régime est souvent associé à ceux de la justification ou du proche, l'exploration est parfois au cœur de l'engagement, comme pour cet habitant de Chausey, expert du patrimoine maritime et de la toponymie des rochers de l'archipel : son engagement lui permet à la fois de voir son expertise reconnue, d'élargir ses compétences, d'explorer des thématiques nouvelles.

3.1.3. L'hybridation des régimes

Nos travaux révèlent à la fois la présence de tous ces régimes d'engagement⁷ et leur fréquente hybridation. L'analyse quantitative (bloc n°2) révèle que si 24 % des personnes enquêtées mettent clairement en avant l'un des régimes d'engagement, presque toutes se réfèrent au moins à deux régimes. Les entretiens réalisés dans les deux études de cas (bloc n°3) révèlent quant à eux une combinaison quasi-systématique de plusieurs régimes d'engagement, même si certains n'arrivent qu'en second lieu lors des entretiens. À Porquerolles comme en Iroise, plusieurs figures de l'hybridation des régimes reviennent de façon récurrente (Fig. 3) : c'est notamment l'hybridation d'un engagement familial, fondé en premier lieu sur l'attachement aux lieux, secondairement sur l'attachement à des sociabilités locales, avec soit l'action en plan (agir pour défendre des lieux et modes de vie dans ces lieux, auxquels on est attaché, avec des objectifs précis), soit la justification (s'investir par devoir moral dans la préservation de ces lieux), soit l'exploration (découvrir de nouvelles connaissances à propos d'un environnement auquel on est attaché). Ce résultat contredit des analyses qui tendent à attacher un régime à un acteur, mais rejoint les propos de Thévenot (2006) selon lequel un individu est fait d'engagements pluriels qui se superposent.

Au sein des combinaisons de régimes, certains sont affichés spontanément, d'autres sont plus discrets. Alors que l'intérêt défendu (action en plan) ou le devoir moral (justification) sont spontanément affirmés, le régime familial et celui de l'exploration n'apparaissent qu'en second lieu, en cours de discussion, voire en fin d'entretien. À Porquerolles, plusieurs personnes parlent ainsi de relations sociales qui ont motivé leur engagement, notamment le lien avec le chargé de mission Natura 2000, mais seulement après avoir spontanément expliqué qu'ils s'engageaient pour représenter leurs intérêts. Notre hypothèse interprétative n'est pas celle d'une hiérarchisation des régimes : ils se complètent dans l'engagement de chaque individu, avec ou sans dominante, mais des régimes associés à une sphère de

⁷ Avec des dominantes : dans l'enquête quantitative (bloc n°2), lorsque l'un des régimes d'engagement domine, il s'agit de l'action en plan pour 52 % des personnes enquêtées, puis viennent la justification (33 %), la familiarité (21 %) et l'exploration (10 %).

l'action publique (défense d'intérêt, devoir moral) sont spontanément affichés alors que des régimes relevant de la sphère privée et de l'intime (attachement aux lieux, aux personnes, soif de découverte) sont plus discrets mais non moins déterminants.

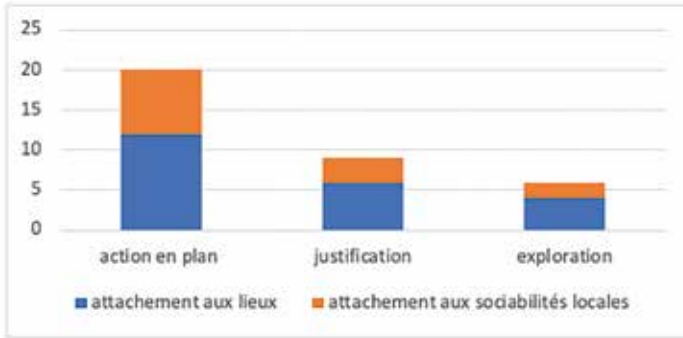


Figure 3. Nombre d'occurrence des hybridations entre le régime du proche et d'autres régimes d'engagement, à Porquerolles et en Iroise (sur un total de 28 personnes interviewées).

3.2. Pourquoi l'on reste, pourquoi l'on part ? Dynamique de l'engagement

3.2.1. Les figures de l'engagement et du désengagement propres à chaque régime

L'analyse par les régimes d'engagement permet de comprendre des trajectoires de progression dans l'engagement ou, au contraire, de désengagement. Pour cela, même s'ils sont l'objet d'associations complexes, nous allons considérer les régimes séparément pour voir comment chacun stimule un engagement plus intense ou un désengagement, puis caractériser des « figures » récurrentes (Fig. 4). Ces dynamiques ont été analysées *via* les entretiens (blocs 1 et 3).

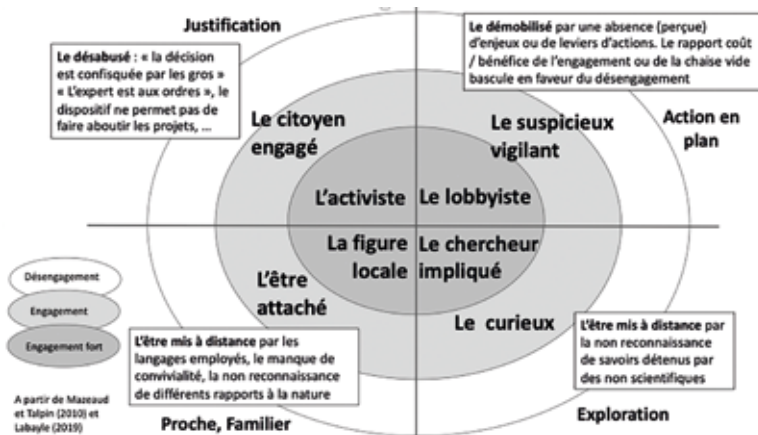


Figure 4. Intensité, dynamique et continuité de l'engagement, pour chaque régime.

L'action en plan suscite l'engagement d'un « suspicieux vigilant », animé avant tout par la perception d'une menace. Il participe à la gouvernance du site Natura 2000 en mer de façon passive (il est présent mais ne fait qu'observer pour vérifier l'existence d'une menace) ou active : dans ce dernier cas, il défend soit l'inaction en s'opposant à la mise en place de règles et actions, soit des actions et projets particuliers. Ce sont par exemple des pêcheurs qui exigent des mesures de régulation du clapage de boues de dragage du port de Lorient dans ou à proximité du site de l'île de Groix, ou des ostréiculteurs qui interrogent des problèmes de qualité de l'eau à Chausey. Dans tous les cas, l'engagement du « suspicieux vigilant » dépend de son évaluation du rapport coût/bénéfice de sa présence et de la « chaise vide ». Le désengagement peut paradoxalement résulter d'une mise en confiance : le défenseur de l'inaction comprend que la menace n'est pas fondée puis se désengage. Il peut aussi résulter d'une perception d'inefficacité du dispositif : celui qui s'engage pour promouvoir une action peut juger que le dispositif ne lui permettra pas de la faire progresser et se désengager. A l'inverse, le « suspicieux vigilant » peut intensifier son engagement et évoluer vers une posture de véritable lobbyiste s'il juge que les menaces s'intensifient. En Iroise, un représentant de la pêche professionnelle explique son engagement croissant par l'hypothèse d'une extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise, qui représente un « *gros point de vigilance* » à ses yeux.

La justification porte l'engagement d'un « citoyen engagé » (qu'il soit élu, agent d'une administration porteuse ou non de Natura 2000, habitant, acteur économique, etc.) en faveur de l'action : s'il juge qu'il peut jouer un rôle, il peut intensifier son engagement pour devenir un véritable activiste au sein de la gouvernance. Si ce n'est pas le cas, son désengagement engendre la figure du « désabusé » qui affirme en entretien que « *la décision est confisquée par les gros* », « *l'expert est aux ordres* », ou dénonce des lourdeurs et blocages administratifs. C'est par exemple le cas d'un ostréiculteur porteur d'un projet de contrat Natura 2000 pour financer la récupération de déchets abandonnés sur le fond : il s'est désengagé faute de perspectives d'aboutissement de ce projet. Pour l'action en plan comme pour la justification, les deux études de cas (bloc n°3) révèlent le poids déterminant de la concrétisation de l'action dans les dynamiques d'engagement. À Porquerolles, nombre d'interviewés dénoncent la multiplication des études et réunions : « *J'en ai marre des réunions où on sort des conclusions mais on ne passe jamais aux décisions et encore moins à l'action* » (un habitant). « *Les groupes de travail, les machins, c'est juste pour perdre du temps, mettre des couches dans les lenteurs administratives (...) Les gens se lassent d'entendre qu'on va faire des choses et on ne les fait pas* » (un agent). En Iroise, un bénévole justifie le maintien de son

engagement par le fait qu'« *il y a eu des victoires, même si elles sont petites* ». Le terme de « petites victoires » est précisément celui qui est employé par Kossmann *et al.* (2016) en tant que déterminant de l'action ou de l'inertie collaborative comme deux résultats possibles de la gouvernance : les petites victoires, définies comme des résultats concrets communiqués aux parties prenantes, enclenchent le cercle vertueux de l'engagement alors que leur absence engendre un risque de désengagement. L'engagement en plan ou dans la justification explique l'importance cruciale de ces produits de la gouvernance pour la poursuite de l'engagement.

L'engagement dans le proche, la familiarité, est celui d'un « être attaché », de façon intime, aux lieux et/ou à des personnes qu'il y rencontre. Tel qu'il a été observé, l'attachement aux lieux rejoint la définition de Cadoret (2017), qui l'envisage « *comme une construction sociale évolutive qui renvoie aux liens unissant un acteur à l'espace qu'il pratique et/ou qu'il se représente, sur lequel il peut résider, circuler, travailler ou qu'il peut exploiter, un espace dont les frontières peuvent être floues ou juridiquement arrêtées* ». La participation de cet « être attaché » peut renforcer son attachement, sa connaissance des lieux et des réseaux locaux de sociabilité et d'action, et leur donner plus de visibilité : il s'engage alors dans la durée et devient une véritable « figure locale », détenteur d'un savoir et d'une mémoire de l'action largement sollicités et reconnus. Mais il peut aussi être mis à distance des discussions et de l'action par des langages et formats de dialogue et d'action qui lui sont étrangers et ne laissent aucune place à l'attachement, à l'usage et à la proximité des lieux. Il dénonce alors un manque de convivialité, un discours et des formats technocratiques qui ne permettent ni la construction de liens sociaux, ni la reconnaissance de savoirs d'usages. Les comités de pilotage Natura 2000, très souvent dénoncés comme des « grands messes », sont la cible privilégiée de ces critiques. Le format et les langages sélectionnent de fait des prises de parole sur la base de proximités de similitude entre celui qui conduit la réunion et certains participants, proximités qui découlent de l'adhésion à un même espace commun de représentations, de règles d'action et de modèles de pensée selon Kirat et Lung (1995). Un autre vecteur de mise à distance et de désengagement peut être le discours porté sur la biodiversité, notion « plutôt abstraite et peu immédiate pour les acteurs de terrains » et qui, selon Pinton *et al.* (2007), rend l'engagement dans Natura 2000 plus difficile. Selon Boudouresque (2014), le concept de biodiversité est utilisé dans des sens différents par les écologues et par le grand public et les usagers. Dans le cas de Natura 2000 en mer, Duhalde (2016) précise les choses en observant différentes acceptions de la notion de biodiversité entre les parties prenantes. Si le dispositif met en avant une valeur écologique et voit la biodiversité comme le support fonctionnel des écosystèmes, d'autres lui attribuent une valeur

économique en tant que pourvoyeuse de ressources et de services, alors que d'autres considèrent une valeur patrimoniale et s'intéressent plutôt à la conservation des paysages, d'espèces ou de variétés en raison de leur rareté, de leur caractère emblématique ou de leur valeur culturelle. L'attachement aux lieux et la référence à une nature cadre de vie plus qu'à la biodiversité peuvent se trouver marginalisés par un dispositif qui ne reconnaît et n'accueille pas une pluralité de représentations et de valeurs attachées à la nature. C'est une cause de désengagement.

L'exploration est le fait d'un « être curieux », animé par le désir d'apprendre, de découvrir. Les mécanismes d'intensification de l'engagement ou de désengagement sont très proches de ceux qui marquent le régime de la familiarité. Si la personne voit son désir reconnu et entretenu, par un dispositif qui l'intègre dans une dynamique collective d'apprentissage, il s'engage plus avant jusqu'à devenir un « chercheur impliqué » à la fois apprenant et détenteur de savoirs singuliers. Loin de la distanciation de l'action qui caractérise une recherche plus académique, il s'implique tout en accumulant des connaissances et une expertise dans certains domaines. En revanche, son désir d'apprentissage et les connaissances qu'il détient peuvent être mises à distance par un dispositif qui les déconsidère en ne reconnaissant que des scientifiques reconnus comme tels. Le régime exploratoire a été identifié par Auray (2010) en étudiant les technologies de l'internet qui, selon lui, ont imposé « la figure du butinage, de la cueillette, qui dit à la fois une *profusion, un foisonnement, un vivier, et la disponibilité de toute une série de biens à portée de prise* ». L'être curieux et l'expert impliqué explorent, butinent, recueillent des données plus ou moins bien mises en forme : elles peuvent être accueillies par le dispositif ou mises à distance par des savoirs scientifiques hégémoniques, ce qui provoque alors un désengagement.

3.2.2. D'un régime à l'autre : le proche ou l'exploration stabilisent des engagements fragiles

Certains engagements sont fragiles et doivent évoluer pour s'inscrire dans la durée. C'est notamment le cas du suspicieux vigilant qui risque de se désengager en constatant que la menace est faible, ou du citoyen engagé qui, constatant que l'action se heurte à des obstacles administratifs et décisionnels, risque de s'engager ailleurs, là où il juge être plus efficace. L'analyse de la trajectoire d'engagement de chaque individu révèle des évolutions d'un régime à un autre. L'enquête quantitative (bloc n°2) indique des tendances. Alors que l'action en plan et l'exploration ne varient pas de façon significative, l'engagement dans la justification recule (il est mis en avant par 3 fois moins de répondants dans leur engagement final que dans leur engagement initial) alors que le régime de la familiarité, moins présent

dans l'engagement initial des personnes enquêtées, progresse (avec 4 fois plus d'occurrences dans l'engagement final que dans l'engagement initial) (Fig. 2). Les deux études de cas permettent une analyse plus fine et confirment des évolutions notoires, en cours d'action, vers le régime du proche. Ce sont près de 40 % des personnes interrogées qui évoluent vers ce régime, plus spécifiquement vers un attachement par des liens de sociabilité, depuis l'action en plan ou la justification. Et depuis ces mêmes régimes, 25 % des répondants évoluent vers l'exploration. En réalité, les régimes du proche et de l'exploration permettent de stabiliser, dans la durée, des engagements fragiles.

L'élargissement des régimes d'engagement est parfois une condition sine qua non du maintien de l'engagement. En Iroise, une personne interviewée affirme qu' « *à partir du moment où les plongeurs ont compris qu'ils allaient pouvoir continuer à faire ce qu'ils faisaient parce que ce n'était pas impactant, ils se sont désintéressés* ». Engagés dans l'action en plan sur la base d'une menace perçue, ils se désengagent lorsque cette menace disparaît à leurs yeux. La seule façon de maintenir leur engagement est de stimuler un élargissement de leur engagement vers d'autres régimes, notamment celui de la familiarité en créant des relations et de l'engagement interpersonnel, ou celui de l'exploration en créant des espaces d'échanges et de co-construction des savoirs.

3.3. L'engagement externe : sous quelles conditions le dispositif produit-il (ou non) de l'engagement ?

3.3.1. *Sous quelles conditions le proche et l'exploration jouent-ils un rôle stabilisateur ?*

Pour que l'engagement dans les régimes du proche ou de l'exploration pérennisent l'engagement, encore faut-il que ces régimes soient accueillis par des dispositifs de gouvernance dont les formats de dialogue doivent favoriser la rencontre, la convivialité (pour le régime du proche), l'apprentissage collectif (pour le régime de l'exploration). Plus généralement, ils doivent favoriser la reconnaissance de la pluralité des régimes, ainsi que des références et langages qui leur sont associés. L'analyse des déterminants socio-biographiques et des régimes d'engagements qui fondent l'implication des individus tend à focaliser l'attention sur l'engagement interne, ou perspective auto-attributive de l'engagement : mais c'est bien la situation qui détermine la continuité de l'engagement, ce qui nous conduit à l'analyser avec une perspective externe (Joule et Beauvois, 1998) où il est en partie expliqué par ce qu'offre la situation et notamment, ici, les espaces de gouvernance et les formats de dialogue.

Ayant choisi deux sites caractérisés par des engagements dans la durée, il n'est pas étonnant de constater que les instances centrales de dialogue, le Groupe Ad-Hoc (GAH) à Porquerolles comme le comité de

gestion du PNMI sont ouverts à la découverte et à l'apprentissage pour ceux qui le souhaitent, ce qui contribue fortement à la stabilisation de l'engagement comme le dit un agent du PNPC : « *on invite large au départ, puis ce sont toujours les mêmes qui reviennent : par curiosité, envie de faire, d'expérimenter* ». Dans le régime du proche, c'est avant tout l'attachement aux sociabilités locales qui vient stabiliser l'engagement, beaucoup plus que l'attachement aux lieux, ce qui montre l'intérêt de les distinguer. L'attachement aux lieux contribue à l'engagement initial et se trouve renforcé par l'implication de l'individu dans la gouvernance. Mais cette implication a surtout pour effet de créer de l'engagement par l'attachement aux participants, par les liens de sociabilité qui se créent. En Iroise, plusieurs personnes enquêtées mettent en avant ces liens, issus de l'action collective, comme porteurs de la continuité de leur engagement, alors qu'ils s'étaient initialement engagés dans l'action en plan ou la justification. La relation avec les agents est particulièrement mise en avant. Notons que l'on observe également des trajectoires « à rebours », en Iroise, notamment du proche vers la justification : au contact du dispositif de conservation, l'être attaché se découvre une vocation à agir par devoir moral pour la défense de ces lieux, avec une montée en généralité de ses engagements. C'est aussi le cas de personnes engagées dans l'action en plan, qui découvrent un pouvoir d'agir au bénéfice de tous et non plus seulement d'un groupe ou d'eux-mêmes. Ces évolutions stabilisent l'engagement.

3.3.2. Les formats, langages et énoncés sont-ils aptes à accueillir la diversité des régimes ?

L'existence de telles trajectoires suppose que le dispositif soit ouvert à la pluralité des engagements. La question des langages et formats de dialogue est ressortie de façon récurrente comme une clé de l'engagement, dans l'ensemble des entretiens réalisés, C'est par exemple un pêcheur qui souligne que « *moi, personnellement, j'ai un peu de mal avec la prise de parole quand il y a beaucoup de monde* » et, ce faisant, interroge l'espace où il est invité à s'exprimer. C'est un représentant de la pêche sous-marine, à Porquerolles, habitué à ces formats mais qui interroge les langages employés : « *il a fallu quelques réunions avant de se familiariser avec le langage et l'organisation* ». Dans d'autres cas d'étude (bloc n°1), des acteurs dénoncent des langages abscons, hors de leur portée. Les régimes du proche ou de l'exploration sont facilement mis à distance du dispositif Natura 2000 par certains formats, énoncés, langages. Ceci rejoint des constats portant sur des dispositifs participatifs qui excluent certains publics alors même qu'ils se veulent (et s'affichent) comme inclusifs (Mazeaud et Talpin, 2010 ; Petit, 2017). Une exclusion « à l'entrée » résulte parfois d'une auto-exclusion issue d'un sentiment d'incompétence et/ou d'un

déni de toute légitimité à participer de la part de certains groupes (Gaxie, 1978 ; Torrekens, 2012), ou d'une propension très inégale à participer entre des groupes dominants et dominés, au bénéfice des premiers (Petit, 2017). La marginalisation et le désengagement en cours d'action relèvent d'autres mécanismes. Analysant la participation au sein de dispositifs de gestion de l'eau, Richard-Ferroudji *et al.* (2017) évoquent le fait que les participants, pour se faire entendre, doivent maîtriser des règles implicites régulant les interactions en leur sein. Partant du même constat, Charles (2016) affirme que ces exigences « *pèsent lourdement sur ceux qui ne s'engagent pas d'entrée de jeu de manière adéquate* », qui doivent « *transformer leurs façons de communiquer ce qui leur tient à cœur pour les ajuster aux contraintes du dispositif* », au risque de devoir perdre ce qui compte réellement à leurs yeux. Il évoque une « exigence de mise en conformité » vécue comme « une oppression ». Ces auteurs évoquent un modèle délibératif caractérisé par des interactions qui « *doivent prendre la forme d'une discussion argumentée ouverte à tous les points de vue et orientée vers la production d'un accord raisonné* » (Richard Ferroudji, 2011 : 162). C'est celui que nous retrouvons dans les comités de pilotage Natura 2000 : or, ce modèle privilégie des engagements en plan ou dans la justification selon Richard-Ferroudji (2011) et l'on constate effectivement que l'engagement des acteurs qui connaissent les règles et se plient au format (Richard-Ferroudji *et al.*, 2017) relève généralement de ces régimes. Ces auteurs l'expliquent par une capacité de détachement propre à ces régimes, définie par Weber (1963 : 168) comme le fait de « *savoir maintenir à distance les hommes et les choses* ».

Est-ce inéluctable ? La question de l'attachement et du détachement est au cœur du désengagement de certains acteurs. Un dispositif incapable de reconnaître l'attachement aux lieux ou aux personnes exclut de fait ceux pour lesquels il est essentiel. Politique de conservation de la biodiversité, Natura 2000 repose sur une grandeur civique (Boltanski et Thévenot, 1991) qui met en avant l'intérêt général, de tous, qu'il s'agisse de citoyens d'ici ou d'ailleurs, attachés ou non à ces lieux. Y est associée une capacité de distanciation, de détachement, la valeur des biens d'environnement n'étant nullement fonction du rapport intime entretenu avec eux. Dès lors, soit les décideurs et gestionnaires ouvrent cette politique à d'autres régimes et grandeurs que ceux dont ils sont les porte-parole, en accueillant une pluralité de formats de prise de parole et participation, soit ils créent du désengagement. La diversité des espaces de dialogue, avec des espaces formels et d'autres très informels, en salle ou sur le terrain, l'écoute accordée par les gestionnaires à l'expression de l'attachement et de l'intime, à des prises de parole trop vite jugées comme « *maladroites* » ou « *hors-sujet* », est ici primordiale.

Les cas de Porquerolles et de l'Iroise, sélectionnés du fait

d'engagements des parties prenantes dans la durée, montrent que l'on y multiplie les formes de rencontres, pour prendre en compte différentes formes d'engagement. En Iroise, un représentant des pêcheurs professionnels évoque le Conseil de Gestion comme espace de décision, mais aussi des discussions en groupes de travail. Plus encore, les agents du Parc embarquent avec les pêcheurs locaux pour réaliser des observations, ce qui permet un dialogue informel, sur leur terrain, plus soutenu s'ils intègrent un dispositif « pêcheurs partenaires », animé par une chargée de mission qui s'attache à embarquer périodiquement. A Porquerolles, le Groupe Ad-Hoc est ouvert à tous, sans micros ni estrade, et s'accompagne d'une commission opérationnelle qui permet d'approfondir les sujets, ainsi que de relations très informelles et contacts quotidiens entre ses membres et certains agents. Si la biodiversité est au cœur des sujets traités, les préoccupations des habitants n'en sont pas pour autant ignorées et sont notamment portées au sein d'un Conseil Économique, Social et Culturel. Plus encore, un droit d'usage spécifique leur a été reconnu en 2005, lors du dialogue visant la création du site Natura 2000, et se traduit aujourd'hui par un accès privilégié à des licences de pêche. Une telle reconnaissance d'un « capital d'autochtonie » (Retière, 2003 ; Banos et Candau, 2014) est vue par Petit (2017) comme compensatrice de la sélectivité sociale de dispositifs qui favorisent plutôt, de fait, le capital culturel et économique. La diversité des formats de dialogue, des préoccupations reconnues et la reconnaissance d'un attachement spécifique des îliens aux lieux, sont des composantes du dispositif reconnues par les personnes interviewées comme favorables à l'engagement.

3.3.3. Le dispositif au défi de l'engagement dans le proche, d'abord interpersonnel

En Iroise comme à Porquerolles, les interviews révèlent le rôle essentiel joué par les agents, cheville ouvrière du dispositif Natura 2000, pour déclencher l'engagement, mais également pour le maintenir. Dès les premiers échanges, des personnalités sont citées comme déterminantes de l'engagement. Certains évoquent un ancien directeur et une majorité des membres du groupe *ad-hoc* parle du chargé de mission qui a débuté la démarche. La relation déclenche l'engagement (un acteur raconte que lorsqu'il a rencontré cet agent, il a vite compris comment les choses fonctionnaient et s'est engagé immédiatement) et/ou le maintien (« avec X., on a l'habitude de travailler ensemble », c'est pourquoi « on a insisté pour qu'il reste sur la démarche »). L'engagement est parfois strictement interpersonnel selon des personnes qui se disent engagées non pas vis à vis de Natura 2000 mais d'un agent, sans lequel elles se désengageraient. A l'inverse, certains agents sont cités comme des personnalités bloquantes, du fait de relations bureaucratiques ou d'autorité qui, soit ne laissent aucune place à

l'établissement de liens personnels, soit créent une posture dénoncée comme schizophrène avec des oscillations radicales entre proximité et autorité : sur un site normand, c'est la source du désengagement de plusieurs parties prenantes.

Les agents de terrain, selon l'un d'entre eux, sont en « *première ligne* » pour faire le lien entre le gestionnaire de l'aire protégée et les parties prenantes : « *les relations, ça dépend de l'agent, vraiment. C'est du vivant, on parle de l'humain et sa manière d'être avec les autres en société (...). Moi j'ai des relations directes, informelles avec beaucoup. Après ce n'est pas tous les agents (...) c'est un choix. (...) Ce n'est pas une obligation, ce n'est pas mon travail. C'est d'ailleurs parfois un reproche, j'y mets trop du mien. C'est aussi un avantage, c'est plus facile pour expliquer les choses si on connaît la personne* ». Toute l'ambiguïté du rôle des agents est ici soulevée. Les relations qu'ils développent sont essentielles pour l'engagement des acteurs, mais les développer n'est pas clairement considéré dans leurs missions : investir du temps dans la construction de relations personnelles est laissé à leur appréciation et dépend de savoir-être difficiles à apprécier. Pourtant, les discours des enquêtés révèlent clairement que la communication directe avec les équipes de terrain leur permet de comprendre et suivre les actions de l'établissement public. Leur rôle peut être comparé aux « *street level bureaucrats* » de Lipsky (1980), qui adaptent les politiques publiques aux situations individuelles (Dubois, 2012). Les agents répondent à un besoin d'individualisation en construisant des relations de confiance avec les acteurs. Sayce et al. (2013) identifient l'importance des relations et utilisent le concept de « *key communicators* » (communicateurs clef) pour décrire le rôle des agents. Ils incarnent un dispositif d'action publique et l'on s'engage vis-à-vis d'une personne plus que de l'organisation qu'elle représente : l'engagement est interpersonnel.

A Porquerolles et en Iroise, où ont été étudiées des trajectoires d'engagement consolidées, ceci explique la fréquence d'une évolution des régimes d'engagement depuis l'action en plan ou la justification vers le régime du proche et la figure de l'« être attaché », plus précisément à des personnes. Les relations de confiance permettent de stabiliser l'engagement malgré des insatisfactions mentionnées quant aux actions produites par le dispositif. Mais ceci suppose que le dispositif permette la construction de ces relations, avec la prise en compte de savoir-être dans la sélection des agents, puis du temps laissé aux agents, des incitations par la reconnaissance de ce travail, une stabilité des agents, une réelle gestion de personnalités bloquantes. Force est de constater que dans les deux cas d'étude du bloc n°3, le site Natura 2000 est intégré dans une aire protégée qui lui apporte des moyens conséquents, mais que la dotation en personnel prévue pour les sites Natura 2000 n'est pas du tout en rapport avec un objectif de construction et d'entretien de relations de familiarité.

3.3.4. Le dispositif au défi de l'exploration : science inclusive et enrôlement

Comment le régime de l'exploration est-il accueilli par le dispositif ? Comment le désir de découverte, d'apprentissage, mais aussi les savoirs d'usage sont-ils reçus par une politique de conservation dont certains responsables, lors d'entretiens, nous disent que les décisions doivent être fondées sur la connaissance scientifique qui les rendrait indiscutables ? Le régime de l'exploration suppose que le dispositif autorise un échange d'informations et de savoirs, du scientifique vers le local et vice-versa. Le partage du savoir scientifique contribue à l'engagement, comme le souligne un guide touristique partenaire du PNMI : « *il y a le même engouement [à travailler avec le parc], voire plus. Plus d'informations sont échangées, et le parc nous dévoile plus d'information avec plus de confiance* ». Mais l'engagement dans l'exploration suppose également que les savoirs non académiques soient valorisés par le dispositif, notamment des « *savoirs d'usage* » (Nez, 2011). C'est le cas sur certains sites, où sont observés des mécanismes d'enrôlement au sens de la théorie de l'acteur réseau (Akrich *et al.*, 2006) : enrôler signifie affecter à un acteur un rôle, ce qui a pour effet d'en faire un acteur important d'un dispositif et tend à irréversibiliser son engagement. Par exemple un représentant de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins mène des projets au sein du périmètre du sites Natura 2000 en mer de Porquerolles : le gestionnaire lui a proposé de venir témoigner de son expérience lors de la construction des aires marines protégées sur la côte Atlantique. Cette responsabilisation renforce son engagement. Sur l'archipel de Chausey, le gestionnaire a constitué un groupe de travail autour d'un projet de gestion des mouillages, avec des associations d'habitants et de plaisanciers, en mobilisant un pêcheur professionnel et un habitant reconnu pour leur connaissance fine des lieux. Un savoir et un rôle leur sont reconnus dans ce groupe qui travaille désormais sur les alternatives aux peintures *antifoulings* (destinées à réduire le développement d'organismes vivants sur les coques de navires et autres supports artificiels) et sur l'accueil de navires de grande taille. Un réseau d'acteurs se consolide en s'élargissant, tant en termes de parties prenantes que d'énoncés problématiques : des mécanismes d'enrôlement contribuent à irréversibiliser un réseau sociotechnique.

3.3.5. D'indispensables « petites victoires » : interroger la gouvernance multi-niveaux

Nous avons vu à quel point de « petites victoires » (Kossmann *et al.*, 2016) sont importantes pour maintenir l'engagement, notamment fondé sur les régimes de l'action en plan ou de la justification. D'autres travaux le soulignent, portant sur l'action collaborative dans la gestion intégrée des zones côtières (Gillgreen *et al.*, 2019) ou les dispositifs

participatifs dans les aires marines américaines : une participation significative est conditionnée par le fait que les acteurs voient que leur contribution au processus a contribué à forger une décision selon Kessler (2004)⁸. Pour Gillgreen *et al.* (2019 : 13), il s'agit de répondre à la « lassitude de la consultation ». Celle-ci est particulièrement perceptible à Porquerolles où les diagnostics participatifs se multiplient, donnant le sentiment d'une « hyperconcertation » (Bourque, 2008) dont les résultats se font attendre : nombre de personnes interviewées soulignent le fait que ceci peut fragiliser leur engagement. Sur l'ensemble des sites Natura 2000 étudiés (bloc n°1), le fait que l'action peine à se concrétiser au regard du nombre d'ateliers et d'études dans lesquels les acteurs sont sollicités tient à deux causes. C'est d'abord le produit d'une politique que le décideur veut ambitieuse sans accepter de la doter des moyens nécessaires : sous-dotés en moyens humains et financiers, les sites Natura 2000, pour exister, recherchent et captent des financements souvent offerts pour des études, plus que pour des réalisations. Et leur financement par projet engendre des discontinuités qui créent un sentiment d'éternel recommencement. Une deuxième cause tient au très long parcours de la décision publique, en partie à distance du terrain, avec des freins et blocages liés à des conflits de prérogatives entre décideurs. Ont été observés des tunnels décisionnels et/ou conflictuels, durant lesquels l'action est suspendue par une paralysie de la prise de décision, inexplicée aux yeux des acteurs qui ont été invités à la construire. C'est le cas sur un site de la façade Manche Mer du Nord où deux administrations publiques se renvoient depuis de longs mois la responsabilité de légiférer pour donner une base légale à un zonage proposé d'un commun accord par les parties prenantes. Sur un autre site, la durée du tunnel décisionnel a été telle que l'une des parties d'un accord a changé de position au vu de l'évolution du contexte. Ceci brise les dynamiques existantes, favorise le désengagement et met les agents de terrain en difficulté. Les réponses à ces deux difficultés sont à construire à l'échelle supra-territoriale : c'est la gouvernance multi-niveaux du dispositif Natura 2000 en mer qui est ici en cause.

4. Discussion

La mobilisation de trois blocs méthodologiques complémentaires, associant des approches qualitatives et quantitatives, un échantillon représentatif de la diversité des sites et deux monographies, a permis d'affiner progressivement l'analyse. Elle a cependant des limites. Pour l'analyse quantitative, les régimes d'engagement ont été traduits en des énoncés simples qui ne reflètent pas leur complexité. Par ailleurs, elle

⁸ "Meaningful participation occurs when people see that their contributions to the process have helped shape a decision" (p. 7).

repose sur une cartographie des régimes qui favorise l'identification d'hybridations entre des régimes contigus sur cette carte. Utilisée à titre expérimental, cette grille d'analyse ouvre des perspectives intéressantes, mais l'analyse quantitative est indissociable d'une analyse qualitative par entretiens. Celle-ci a également des limites. Elles tiennent notamment au fait que certaines personnes interviewées sont investies dans la gouvernance en tant que représentants d'un groupe : les motifs de l'engagement individuel peuvent être masqués par un engagement associé à un mandat de représentation, donc au nom d'un groupe, l'action en plan étant alors mise en avant même si elle n'est pas au cœur de l'engagement de l'individu. L'entretien, avec une personne inconnue, même si elle cherche à créer un espace de confiance et de familiarité, est également un cadre qui peut favoriser l'expression d'engagements dans l'action en plan ou la justification, reconnus dans des espaces publics, davantage que l'expression du familier, de l'attachement, de l'intime. On constate du reste que ces éléments ne sont souvent pas cités en début d'entretien et ne sont exprimés que dans un second temps. Ceci doit conduire à une grande prudence quant à l'interprétation de la place respective des régimes d'engagement : en revanche, les enquêtes montrent sans ambiguïtés la pluralité des régimes d'engagement, leurs hybridations, les facteurs de désengagement attachés à chaque régime, la multiplicité des trajectoires de l'engagement, le rôle stabilisateur des régimes du proche et de l'exploration.

Les déductions opérationnelles sont nombreuses. Elles doivent être déduites de l'analyse des déterminants externes de l'engagement, liés aux dispositifs mis en œuvre et doivent interroger tant les gestionnaires des sites que les porteurs du réseau Natura 2000, aux échelles régionales et nationale. Au-delà de Natura 2000 en mer, l'analyse interroge la sélectivité des dispositifs participatifs.

Les déterminants socio-biographiques de l'engagement favorisent d'abord l'implication des catégories socio-professionnelles les plus assises, créant des déséquilibres de représentation entre usages, catégories socio-professionnelles, espaces au sein du périmètre. Cadoret et Mokhtari (2016) l'ont confirmé par une analyse cartographique dans le cas du site Natura 2000 du Golfe du Morbihan : elle révèle une forte corrélation entre le nombre d'associations de défense de l'environnement local et, par communes, le revenu moyen des ménages et les taux de retraités, d'artificialisation des sols et de cadres supérieurs. En aval de cela, cependant, la sélectivité porte aussi sur les régimes d'engagement, dont certains sont beaucoup plus facilement considérés par les porteurs des politiques publiques et intégrés dans les espaces de dialogue que d'autres. L'ouverture aux régimes du proche ou de l'exploration suppose un travail spécifique consenti par l'opérateur ou animateur Natura 2000, pour ouvrir les

formats, langages et énoncés à la pluralité des régimes. Or il manque parfois de temps, de volonté, voire de compétences pour le faire. Il est peu incité à le faire, sinon du fait des demandes venues du terrain car aux échelles régionales et nationale, lors d'entretiens ou d'ateliers, nous n'avons pu que constater que des décideurs continuent à affirmer que la gouvernance de Natura 2000, c'est d'abord son comité de pilotage, alors que la façon dont il est conçu dans la loi ne l'ouvre pas à la pluralité des régimes. Promouvoir l'engagement dans une politique Natura 2000 inclusive est une condition *sine qua non* d'une politique de conservation fondée sur le volontariat et la contractualisation : ceci suppose la reconnaissance d'un travail spécifique d'inclusion.

Si nous recommandons d'ouvrir le dispositif au régime du proche et de l'exploration, il nous faut cependant mentionner un risque mis en avant par Bouet *et al.* (2018) à partir d'études conduites dans les Parcs nationaux des Calanques ou de La Réunion. Ils observent en effet que seule une minorité de ceux qui disposent d'un capital d'autochtonie sont capables d'écologiser leur discours sur l'attachement pour se voir reconnaître un « capital environnemental autochtone », de la part du dispositif de conservation. Or, cette minorité est composée de personnes qui cumulent différents types de capitaux (sociaux, économiques, culturels). Alors que Retière (2003) parle d'un « capital social populaire » et, comme Renahy (2010) ou Banos et Candau (2014), associe le capital d'autochtonie à des catégories socialement défavorisées, ce capital est alors capté par des catégories favorisées, ce qui alimente certaines inégalités environnementales. Si notre étude ne permet pas de confirmer une telle sélectivité sociale associée à l'accueil du régime du proche, nous avons effectivement pu observer, en réunion, la délégitimation par un agent d'une prise de parole fondée sur l'attachement et la revendication d'un capital d'autochtonie, insuffisamment écologisée pour être reconnue recevable. C'est un risque qui concerne, à notre sens, tant ce régime que celui de l'exploration : cette sélectivité sociale favorable aux groupes les mieux dotés en capital social, culturel et économique, vient alors se cumuler à celle qui résulte des déterminants socio-biographiques de l'engagement.

Conclusion

Conduite par des économistes, cette analyse des régimes d'engagement relève de l'économie des institutions, celles-ci étant comprises comme l'ensemble des entités immatérielles qui stabilisent et favorisent la coordination entre les individus (Walliser, 1989). Natura 2000 et plus généralement les Aires Marines Protégées impulsent des processus de gouvernance, dans et hors d'espaces de dialogue dédiés, pour favoriser des coordinations, appelés à inclure des acteurs aux références hétérogènes, maritimes et terrestres, naturalistes,

productives, liées à des activités récréatives, à des attachements intimes aux lieux et aux personnes, à des désirs d'apprentissage, etc. L'inclusion n'est possible qu'au prix de formats, langages, énoncés (de ce que sont les biens d'environnement à conserver) aptes à accueillir la pluralité des engagements et à créer des proximités entre l'AMP et les parties prenantes. L'économie des proximités s'intéresse à des proximités organisées (Rallet et Torre, 2004) qui se rapportent à des logiques d'appartenance (à un même réseau de relations) ou de similitude (référence aux mêmes normes sociales, langages, etc.) et représentent un potentiel de coordination entre les agents. Là où les références associées aux régimes d'engagement sont sans commune mesure, le dispositif Natura 2000 en mer doit jouer un rôle de traducteur pour créer des proximités, conditions *sine qua non* de l'engagement.

En termes théorique, cette analyse apporte des éclairages spécifiques à la théorie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) et à la façon dont elle est utilisée. Elle met en relief l'hybridation des régimes et leur évolution au gré des trajectoires d'engagement. S'attachant à déchiffrer autant les logiques de l'engagement que du désengagement, elle révèle le rôle des régimes du proche et de l'exploration comme stabilisateurs de l'engagement. Elle conduit enfin à distinguer deux déclinaisons du régime du proche, associé à l'attachement aux lieux et/ou aux sociabilités et à des relations interpersonnelles, ces deux dimensions n'allant pas systématiquement de pair dans la façon dont elles portent l'engagement. En termes opérationnel, l'analyse de la façon dont les dispositifs encouragent ou découragent l'engagement est porteuse de nombreux enseignements. Si notre analyse est largement focalisée sur l'Iroise et Porquerolles où des efforts visant à considérer la pluralité des régimes d'engagement ont été consentis, l'analyse relevant du bloc n°1 (échantillon de 20 sites) révèle des situations extrêmement hétérogènes. La diversité des situations de gouvernance explorée dans le projet MARHAGOUV (Beuret *et al.*, 2021) joue certes un rôle mais ce sont d'abord la volonté de considérer la pluralité des engagements, les savoir-être, savoir-faire et savoirs mobilisés pour accueillir ces engagements, le temps laissé aux agents pour y travailler, qui sont déterminants.

Remerciements. Les auteurs tiennent à remercier l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui a financé ces travaux à travers le LIFE Marha (LIFE16 IPE FR001), Lucille Labayle qui a contribué aux études de cas lors de son stage de fin d'études ainsi que l'ensemble des enquêtés qui ont accepté de nous rencontrer dans le cadre des entretiens. Ils remercient également Ludovic Ginelli, Hélène Melin et Charles-François Boudouresque pour leur relecture du manuscrit et leurs suggestions.

Références

- AKRICH M., CALLON M., LATOUR B. (Éds.), 2006. *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Paris, Mines ParisTech, les Presses « Sciences sociales ».
- AUBERTIN C., RODARY E. (Ed.), 2009. *Aires protégées : espaces durables ?* IRD Editions, Marseille : 1727.

- AURAY, N., 2010. Les technologies de l'information et le régime exploratoire. In : *La Sérendipité dans les arts, les sciences et la décision*. Van Andel P., Boursier D. Editions Hermann.
- BANOS V., CANDAU J., 2014. *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale, enquêtes en Dordogne*, Quae, Paris.
- BARBIER R., LARRUE C., 2011. Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape. *Participations*, 1 (1) : 67-104.
- BARCELO A., CANALE J., CRESP G., CREUSEFOND M., CROSETTI G., DESPINOY P., HILY G., MAZELLA C., MILLIER L., RIDOLFI J., SELLIER G., 2010. Concertation et mode de gouvernance lors de la mise en place de l'aire marine protégée de Porquerolles (Hyères, France) dans le cadre de Natura 2000 en mer : Retour des acteurs sur 10 années de pratique. *Sci. Rep. Port-Cros Natl. Park*, 24 : 2138.
- BARCELO A., BERNARDI P., BUZAUD C., CREUSEFOND M., DESPINOY P., GABRIEL J., HILY G., MAZELLA C., MILLIER L., CRESP G., RIDOLFI J., COUPEZ L., CROSETTI G., RENOUX S., PRODROMIDES M., 2018. Mode de gouvernance pour la gestion concertée du cœur marin de l'île de Porquerolles, au sein du Parc national de Port-Cros (Provence, France) : retour des acteurs sur 10 années de pratique, *Sci. Rep. Port-Cros Natl. Park*, 32 : 83111.
- BECKER H. S., 2006. Sur le concept d'engagement. *Revue SociologieS, Découvertes/Redécouvertes* <https://doi.org/10.4000/sociologies.642>.
- BEURET J-E., MARTEL L., CADORET A., CHLOUS F., DELANNOY J., LESUEUR M., NOIROT C., REY-VALETTE H., RITSCHARD L., SAUBOUA P., 2021. Questionner l'efficacité de la gouvernance d'une AMP : le cas de Natura 2000 en mer. *VertigO*, 21(1), numéro spécial « Préservation, conservation et exploitation : enjeux et perspectives pour un Océan mondial en santé ».
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- BOUDOURESQUE C.F., 2014. Insights into the diversity of the biodiversity concept. *Sci. Rep. Port-Cros Natl. Park*, 28 : 65-86.
- BOUET B., GINELLI L., DELDRÈVE V., 2018. La reconnaissance d'un capital environnemental autochtone ? *VertigO Hors-série 29*, <https://doi.org/10.4000/vertigo.19025>.
- BOURQUE D., 2008. *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec, Collection Initiatives
- CADORET A., 2017. L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : une ressource pour leur régulation. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 17 (1), <https://doi.org/10.4000/vertigo.18436>.
- CADORET A., MOKHTARI M., 2016. *Géographie des associations porte-parole de l'environnement local*, Poster présenté aux journées GAEL, Aix en Provence les 19 et 20 mai 2016.
- CHARLES A., WILSON L., 2009. Human dimensions of marine protected areas. *ICES J. Mar. Sci.*, 66 (1): 615.
- CHARLES J., 2016. *La participation en actes : Entreprise, ville, association*. Desclée de Brouwer, Paris.
- CHLOUS F., 2004. L'archipel de Molène et « l'Autre bord ». *Ethnologie Française*, 34(1) : 113122.
- CLENNELL M., 2020. L'engagement des parties prenantes dans la gouvernance des zones Natura 2000 en mer : le Parc naturel marin d'Iroise et le groupe ad hoc du Parc national de Port-Cros et Porquerolles. Mémoire de fin d'études de master 2, AgroParisTech, Paris.
- DEPRAZ S., 2013. Notion à la une : protéger, préserver ou conserver la nature ? In : *Géocofluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature>.
- DUBOIS V., 2012. *Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00660673>.
- DUHALDE M., 2016. *Analyse des instruments des politiques de la biodiversité : le cas de Natura 2000 en milieu littoral et marin*. Thèse de doctorat, Économies et Finances, Université de Bretagne Occidentale, Brest.
- DUPRÉ M., 2009. *De l'engagement comportemental à la participation : élaboration de stratégies de communication sur le tri et la prévention des déchets ménagers*. Thèse de doctorat, Psychologie, Université Rennes 2 ; Université européenne de Bretagne.
- FILLIEULE O., 2001. Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. *Rev. Fr. Sci. Pol.*, 51 (1) : 199215.
- GAXIE D., 1978. *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Seuil, Paris.
- GILLGREN C., STÖTTRUP J. G., SCHUMACHER J., DINESEN G. E., 2019. Working together: Collaborative decision making for sustainable integrated coastal management (ICM). *J. Coast. Conserv.*, 23 (5) : 959968.
- JOULE R-V., BEAUVOIS J-L., 1998. *La soumission librement consentie*. Presses Universitaires de France, Paris, 216 p.
- KESSLER B. L., 2004. *Stakeholder participation a synthesis of current literature*. National Marine Protected Areas Center, National Oceanic and Atmospheric Administration. Rapport 26 p, Monterey.

- KIRAT T., LUNG Y., 1995. Innovation et proximité, le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage. In : *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Lazaric N., Monier J.M., Éd.s. *Economica* : 206-227.
- KOSSMANN C. M., BEHAGEL J. H., BAILEY M., 2016. Action and inertia in collaborative governance. *Marine Policy*, 72: 2130.
- LABAYLE L., 2019. *Etat des lieux et diagnostic de la gouvernance des zones Natura 2000 en mer sur les façades Méditerranée et Atlantique*. Mémoire de fin d'études de master 2, Université de Montpellier.
- LIPSKY M., 1980. *Street-level bureaucracy; dilemmas of the individual in public services*. Russell Sage Foundation, New York.
- MAZEAUD A., TALPIN J., 2010. Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs. *Sociologie*, 3 (1) : 357-374.
- MEINESZ A., BLANFUNÉ A., 2015. 1983-2013: Development of marine protected areas along the French Mediterranean coasts and perspectives for achievement of the Aichi target. *Marine Policy*, 54: 10-16.
- MERMET L., BERLAN-DARQUE M., 2009. *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*. L'Harmattan, Paris.
- NEZ H., 2011. Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 2 (4) : 387-404.
- PASQUIER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J. 2013. *La gouvernance territoriale*. L'Extenso, Paris.
- PETIT G., 2017. *Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif*. Thèse de doctorat, Science politique, Université Panthéon-Sorbonne, Paris I.
- PINTON F., ALPHANDÉRY P., BILLAUD J.-P., 2007. *La construction du réseau Natura 2000 en France : Une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*. Editions La documentation française, Paris.
- RALLET A., TORRE A., 2004. Proximité et localisation. *Économie Rurale*, 280 : 25-41.
- REED M.S., VELLA S., CHALLIES E., DE VENTE J., FREWER L., HOHENWALLNER-RIES D., HUBER T., NEUMANN R.K., OUGHTON E.A., SIDOLI DEL CENO J., VAN DELDEN H., 2018. A theory of participation: what makes stakeholder and public engagement in environmental management work? *Restoration Ecology*, 26 (1): 7-17.
- RENAHY N., 2010. Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion, *Regards Sociologiques*, 40 : 9-26.
- RETIÈRE J.-N., 2003. Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, 16 (63) : 121-143.
- REY-VALETTE H., CHIA E., MATHÉ S., MICHEL L., NOUGARÈDES B., SOULARD C.-T., MAUREL P., JARRIGE F., BARBE É., GUIHENEUF P.-Y., 2014. Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géogr., Écon., Soc.*, 16 (1)1 : 6589.
- RICHARD-FERROUJJI A., 2011. Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation, *Politix*, 24 (96) : 161-181.
- RICHARD-FERROUJJI A., BOULEAU G., BARRETEAU O., 2017. Ce qu'apporte la prospective à la gestion locale de l'eau : l'exemple de Thau. *Sci. Eaux Territ.*, 1 (22) : 36-41.
- SALLES D., 2006. *Les défis de l'environnement : démocratie et efficacité*. Syllepses, Paris.
- SAWICKI F., SIMÉANT J., 2009. Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie Travail*, 51 (1) : 97125.
- SAYCE K., SHUMAN C., CONNOR D., REISEWITZ A., POPE E., MILLER-HENSON M., PONCELET E., MONIÉ D., OWENS B., 2013. Beyond traditional stakeholder engagement: public participation roles in California's statewide marine protected area planning process. *Ocean Coast. Manag.*, 74: 5766.
- THÉVENOT L., 2006. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. La Découverte, Paris.
- THÉVENOT L., 2011. Grand résumé de L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, Paris, Éditions La Découverte, 2006. Suivi d'une discussion par Jean-Louis Genard et Michel Grossetti. *SociologieS*. <http://journals.openedition.org/sociologies/3572>.
- THIBAUT T., BLANFUNÉ A., BOUDOURESQUE C.F., PERSONNIC S., RUITTON R., BALLESTEROS E., BELLAN-SANTINI D., BIANCHI C.N., BUSSOTTI S., CEBRIAN E., CHEMINÉE A., CULIOLI J.M., DERRIEN-COURTEL S., GUIDETTI P., HARMELIN-VIVIEN M., HEREU B., MORRI C., POGGIALE J.C., VERLAQUE M., 2017. An ecosystem-based approach to assess the status of Mediterranean algae-dominated shallow rocky reefs. *Mar. Pollut. Bull.*, 117: 311-329.
- TORREKENS C., 2012. Concertation et négociation à l'échelle politique locale. Le cas de la gestion locale de l'islam à Bruxelles. *Participations*, 1 (2) : 126-145.
- WALLISER B., 1989. Théorie des jeux et genèse des institutions. *Rech. Econom. Louvain*, 55 (4) : 339-364.
- WEBER M., 1963. *The sociology of religion*. Beacon, Boston.